



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
4 Avril 2017

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres, sauf

**Procurations** : Clotilde FALLAS et Karine CHIROL qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL et Isabelle DALADIER

**Absent** : Julien CHALAYE

**Secrétaire de séance** : Gilles GASQ

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 Mars 2017.

---

**1. Vote du BUDGET 2017 de la Caisse des Ecoles**

Le budget de l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles, voté à l'unanimité, s'élève à 20.620, 66 €.

**2. Vote des 3 taxes**

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

|            |                       |         |
|------------|-----------------------|---------|
| A savoir : | Taxe d'habitation     | 7.90 %  |
|            | Taxe foncier bâti     | 16.78 % |
|            | Taxe foncier non bâti | 42.67 % |

Il indique que le produit fiscal attendu s'élève à 295.132 €

Et propose au conseil de ne pas les modifier.

Approuvé à l'unanimité

### 3. Vote du BUDGET 2017 de la Commune

Le budget de l'exercice 2017 de la MAIRIE, voté à l'unanimité, s'élève à

Section de fonctionnement : 717 191.69 €

Section d'investissement : 287 690.00 €

Les principales opérations sont :

|  |           |
|--|-----------|
| Réfection des logements communaux                    | 50.000 €  |
| Aménagement paysager                                 | 19.000 €  |
| Réfection voirie (Chemin d'Alcyon + Durand)          | 110.000 € |
| Installation voirie                                  | 25.000 €  |
| Matériel/Mobilier (Ecole – Mairie – Salle des fêtes) | 14.000 €  |
| Gestion Cimetière - Columbarium                      | 16.500 €  |

### 4. DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Dans le cadre du projet de réfection de la voirie communale pour le chemin d'Alcyon et de Durand, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter les services de l'Etat afin de demander la subvention au titre de la DETR.

### 5. Contrat de Plan 2017

Dans le cadre des travaux d'investissement de voirie le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à demander la subvention au titre du Contrat de Plan auprès du Département.

### 6. FDIE

Dans le cadre des travaux de plantation du projet « 20.000 arbres en Vaucluse » le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à demander la subvention au titre du FDIE auprès du Département.

### **Question Diverse**

Marie-Christine ANDRIEU demande s'il est possible de poser des ralentisseurs sur la RD 93 dite Route de Cairanne afin de limiter la vitesse excessive des véhicules. Le Maire répond que s'agissant d'une départementale, les ralentisseurs ne sont pas autorisés, une réflexion peut être envisagée pour le chemin des Muletiers.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 6 Avril 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Gilles GASQ



Travaillan le 6 Avril 2017

Gérard SANJULLIAN, Maire

